

Département de la LOZÈRE - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2025**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC**

Nombre de membres :

Afférents au conseil
communautaire : 35

Présents : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 24

Date de convocation :

24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Terre de Peyre, Route du Languedoc, Aumont-Aubrac (Peyre Au Aubrac), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

Présents : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, Mme PROUHEZE, Mme JOUBERT, M. GUIRAL, M. CONSTANT, Mme BOUARD, Mme MALAVIEILLE, Mme MARTIN, Mme PELISSIER-GODARD, Mme RIEUTORT, M. BEAUFILS, M. HERMET François, M. HERMET Vincent, M. MALAVIEILLE, M. MONTIALOUX, M. POULALION Michel, M. TARDIEU Jean-Marie

Ayant donné pouvoir : Mme BOUCHARINC a donné pouvoir à Mme JOUBERT; M. MANTRAND a donné pouvoir à M. GUIRAL, M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, M. POULALION Jérôme a donné pouvoir à Mme BOUARD, M. PRIEUR a donné pouvoir à Mme PROUHEZE

Absents : M. PRAT, M. MALHERBE, Mme BASTIDE, Mme BAUMELLE, Mme BOYER, M. BRUN, M. FLORANT, M. GRAS, M. LONGEAC, M. POUDEVIGNE, Mme SAGNET

Secrétaire : Mme PROUHEZE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES 1 : BUDGET GEMAPI

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2025 :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 014 7391118 01	399,00		
D F 023 023 01 (ordre)		399,00	
D I 204 2041481 104 020		399,00	
R I 021 021 OPFI 01 (ordre)		399,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		399,00
	Réductions	399,00	399,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions	399,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	399,00
Solde Réductions	399,00
Ouv. - Réd.	

POUR : 24**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

Pour extrait certifié conforme.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Préfecture le , et de la publication ou de la notification Aumont-Aubrac, le

Le Président, Alain ASTRUC

